



Banque de France Table de Correspondance* (Mapping)

Approche standard : correspondance entre les cotations de la Banque de France et les échelons de qualité de crédit de l'arrêté du 20/02/2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement

Expositions long terme

Échelon de qualité de crédit	Cotation Banque de France	Catégorie de pondération (art. 17a)
1	3++ à 3+	20 %
2	3	50 %
3	4+	100 %
4	4 à 5+	100 %
5	5 à 6	150 %
6	8 à 9	150 %

* La présente table de correspondance est applicable aux seules entreprises cotées à partir d'une documentation comptable. Les entreprises avec une cote de crédit X0 sont pondérées à 100 %.